



Saint Loup sur Semouse, le
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2007

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le 28 mars 2007.

L'an deux mil sept, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 28 mars 2007 s'est réuni à 19 heures sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Tél. 03 84 49 06 22
Fax 03 84 94 20 74

Etaient présents : Mr MANGEL, Mmes VALÛT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mme BARRET, Mrs GENET, BENAND, HACQUARD (arrivé à 20 heures 45) AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mr BILLARD, Mme TASSI, Mrs LEROY Hervé et Michel, Mme DOUCET.

Etaient absents : Mlle RUGGI, Mmes MOUTENOT, DELLAOUI, Mrs RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD) ARENA (pouvoir à Mme DAVAL) BAUDOIN, Mr GRANDJEAN (pouvoir à Mr MANGEL) Mme BILQUEY, Mr PIERRE (pouvoir à Mr ROUILLER).

Monsieur le Maire déclare que Monsieur Denis HACQUARD arrivera en retard à cette séance. Il donne ensuite la liste des procurations :

- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
Monsieur Dominique ARENA à Madame Katia DAVAL
- Monsieur Ladys RICHARD à Monsieur Jean-Paul BILLARD
Monsieur Pierre GRANDJEAN à Monsieur Thierry MANGEL
- Monsieur Eric PIERRE à Monsieur André ROUILLER

Monsieur Thierry MANGEL est nommé secrétaire de séance.

Aucune objection n'étant émise sur le compte-rendu de la séance du 13 mars dernier, il est adopté à l'unanimité.

1- OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA SOCIETE PARISOT MEUBLES :

Le Maire mentionne avoir fait adresser à chacun des conseillers le document qu'il a sollicité auprès de Monsieur MILOT, directeur des opérations de la société Parisot. Il rappelle qu'en date du 8 février 2007, la Préfecture a adressé à la Ville des documents prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur les communes de Magnoncourt et Saint-Loup relative à la demande d'autorisation déposée par la société Parisot Meubles concernant l'exercice d'une activité de fabrication.

Il rappelle que lors du dernier conseil municipal l'opposition a souhaité une synthèse du dossier. Monsieur BUFFARD, commissaire enquêteur ainsi que Monsieur MILOT, directeur des opérations à la société Parisot Meubles ont été sollicités. Un résumé de l'étude d'impacts sur les principales nuisances occasionnées par l'activité de l'entreprise sur l'environnement de notre commune nous été communiqué. Les risques sont les suivants :

- les impacts sur l'air sont minimisés concernant les émissions de poussière grâce à l'installation d'un système performant d'aspiration. Prochainement, est envisagée une action concernant la réduction des émissions dues aux installations de combustions.
- Les impacts sonores sur le voisinage de l'usine sont dus essentiellement aux déplacements des engins de levage. Ces nuisances sont ponctuelles.
- Les impacts sur l'eau : les produits liquides utilisés sont stockés sous rétention et font l'objet de manipulations précautionneuses. De plus, la société envisage de substituer les produits solvantés par des produits à l'eau.

Au regard des analyses effectuées par le bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles, la société Parisot Meubles a identifié les produits et les équipements utilisés sur son site susceptibles d'être directement ou indirectement à l'origine de cet incident.

Il s'avère que le risque majeur est essentiellement l'incendie concernant les stockages de matières inflammables, le risque d'explosion pour les zones de stockage de poussières de bois et des combustibles ainsi qu'un risque de pollution des eaux dues à la non rétention des eaux d'extinction d'incendie. Cependant, les risques encourus par les riverains sont très limités.

Pour information, il mentionne que personne n'est venu consulter le dossier lors la 2^{ème} réunion tenue par le commissaire enquêteur.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la société Parisot Meubles.

2 - SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SALLE DE FOOT :

Le Maire rappelle que la Ville doit déposer un permis de construire pour la création d'une salle de réunion ainsi que deux bureaux au stade municipal (salle foot). Il propose une délibération l'autorisant à signer le permis de construire ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ce qui est accepté à l'unanimité.

3 - RADIATION DES CADRES D'UN AGENT :

Le Maire expose que Madame Annie MOUGENOT, adjoint administratif a déposé une demande de retraite à compter du 1^{er} mai prochain. Son dossier est accepté par le service retraites CNRACL de la Caisse de Dépôts de Bordeaux qui nous demande de prendre une délibération afin de radier des cadres Madame MOUGENOT et d'établir un arrêté de radiation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre une délibération radiant Madame MOUGENOT des cadres à compter du 1^{er} mai prochain.

4 - CREATION D'UN MUR D'ESCALADE AUX NORMES DE SECURITE :

Monsieur Jean-François AZOU explique que depuis plusieurs mois, les scolaires ne peuvent plus utiliser le mur d'escalade, celui-ci n'étant plus aux normes de sécurité. Il déclare l'avoir signalé en commission des sports. Ce mur doit être complètement revu, remis aux nouvelles normes. Cette opération de mise en conformité s'élève à 13 200, 98 € HT. Le projet est subventionnable par le Conseil Général à hauteur de 50 % du coût du projet HT soit 6 610, 49 €. Afin de solliciter l'aide, le Conseil Municipal doit délibérer. Pour information, le syndicat du collège prendra également en charge une partie de cet investissement.

Monsieur Hervé LEROY estime qu'il est délicat de parler d'une création puisque ce mur existe déjà.

Monsieur Jean-François AZOU explique que la subvention ne peut être obtenue que sur une création. Il ajoute qu'au vu du nombre d'éléments à changer, il s'agit bien de recréer un mur, seul le support étant conservé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création du mur d'escalade et sollicite le Département pour une aide financière sur ce projet.

5 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DES ECOLES DU PLANEY:

Madame Maud BOGGIO expose que deux enfants de la Commune fréquentent les établissements scolaires gérés par le syndicat intercommunal scolaire des écoles du Planey (anciennement le RPI de Bouligney) regroupant les communes de Bouligney, Cuve, Anjeux et Jasney. Elle propose de signer une convention pour le 1^{er} semestre 2007 avec ce syndicat afin de matérialiser l'accord entre les deux collectivités. Une participation sera demandée à la Ville au prorata des dépenses et du nombre d'enfants.

Monsieur Michel LEROY fait remarquer qu'avec garderie, cantine, service d'accueil sur la Commune, la Ville ne devrait peut-être pas être obligée de payer.

Madame Maud BOGGIO explique qu'il y a toujours eu un échange c'est-à-dire que pour les familles qui mettaient leurs enfants à l'extérieur, on payait. Par contre pour les familles qui mettaient leurs enfants Saint-Loup, les communes participaient. Elle donne l'exemple de la Commune de Corbenay qui ne veut plus payer aujourd'hui pour ses enfants qui viennent à Saint-Loup sous prétexte que c'est la communauté de communes. Doit-on s'aligner sur cet exemple sachant que ce syndicat des écoles du Planey ne dépend pas de notre communauté de communes ? C'est vrai, dit-elle, qu'il va falloir se poser la question car cela reste dans le même ordre de discussion que les dérogations.

Monsieur Michel LEROY fait remarquer que la commune d'Ainvelle ne paie pas.

Madame Maud BOGGIO : « effectivement, je leur ai d'ailleurs répondu qu'on n'était pas d'accord, qu'on ne parlait pas de restauration scolaire ni d'accueil périscolaire, qu'on parlait uniquement de frais de scolarité et de fournitures scolaires. J'attends toujours la réponse du Maire de cette commune. C'est vrai que quelles que soient les prestations que proposent les autres communes, le coût de l'élève reste le même pour nous. Je pense qu'il faudra arriver à un débat de fond »

Madame Evelyne VALOT cite l'exemple des enfants de Saint-Loup qui fréquentent l'école de Magnoncourt et pour lesquels on paie très cher. « Si Corbenay ne paie plus Saint-Loup, Saint-Loup ne paie plus Corbenay. Je regardais cet après-midi dans les factures. Ça concernait précisément le secteur de Bouligney, je trouve que c'est assez élevé. On nous fait tout payer, l'électricité, le papier, le personnel... Nous, nous ne facturons pas de la même façon aux différentes écoles »

Monsieur Thierry MANGEL : « le problème d'Ainvelle est différent. C'est un problème d'idéologie du Maire qui refuse que les enfants qui résident dans sa commune viennent sur Saint-Loup alors que les parents le souhaitent.

Monsieur Michel LEROY : « c'est le Maire de Saint-Loup-sur-Semouse qui est maître des lieux. Il donne ou non son accord pour accueillir les enfants de l'extérieur »

Monsieur Thierry MANGEL : « oui, mais pour Ainvelle, le contexte a déjà été débattu en communauté de communes. Nous, nous avons des écoles vides au Chanois, et ils vont reconstruire à Conflans pour accueillir ces gamins au lieu de les amener à Saint-Loup »

Madame Maud BOGGIO : « oui, mais cela ne se passe pas comme ils le souhaitent. Au départ, ils voulaient faire un syndicat de communes : Ainvelle, Hautevelle, Briaucourt, Francalmont. Avec les nouvelles nomenclatures au niveau des aides de la CAF, il faut être au moins une commune voire une communauté de communes pour avoir droit à des contrats petite enfance. On leur a fait miroiter qu'ils pouvaient bénéficier d'aides pour payer leur participation à Conflans, mais ils se rendent compte que ce ne sera pas possible. Ils se retournent tous contre la communauté de communes. Par rapport à cela, nous étions tous présents à la réunion avec le député, l'inspecteur d'académie... j'ai répondu au nom de toutes les personnes qui étaient présentes ce jour là : on vous a ouvert les portes de Saint-Loup, maintenant, vous ne voulez pas, vous vous débrouillez donc avec ce que vous devez payer à Conflans. Pour une Commune comme Ainvelle, ça coûte une fortune. Le Maire a fait des choix, ça se retourne aujourd'hui un peu contre lui »

Monsieur Thierry MANGEL : « il faut remarquer que les gens veulent bien être en communauté de communes, veulent bien travailler sur le bassin d'emploi de Saint-Loup, mais on ne veut pas mettre les gamins à l'école à Saint-Loup alors que les écoles sont vides »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le syndicat intercommunal scolaire des écoles du Planey.

6 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA VENTE D'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE MAGNONCOURT :

Le Maire expose que depuis plusieurs années, la commune de Magnoncourt fournit de l'eau à Saint-Loup. Le prix est fixé depuis l'an passé à 0,22 € le m³. Ce tarif couvre également les frais de pompage ainsi que les frais d'entretien. Le prix sera révisable tous les 5 ans en fonction de l'augmentation du prix du kwh. La commune de Magnoncourt propose la signature d'une convention pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2006.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la commune de Magnoncourt

7 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL, COMPTE ADMINISTRATIF 2006 ET BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA COMMUNE :

Concernant les comptes administratifs et les budgets, le Maire propose de les parcourir en même temps, puis de passer ensuite au vote de chacun des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs.

Madame Evelyne VALOT lit le document du budget primitif de la commune dont chacun des membres du Conseil Municipal a reçu un exemplaire annexé à sa convocation.

En dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires) Monsieur Michel LEROY rappelle qu'il avait dit en commission des finances qu'il était surpris que les écoles n'aient pas dépensé tout ce qui leur était alloué. Il aimerait savoir au chapitre 6067 ce qu'il est possible d'acheter avec cette allocation scolaire.

Mesdames VALOT et BOGGIO répondent que ce sont les 41 € par enfant et les dictionnaires.

Monsieur Michel LEROY : « sait-on pourquoi cela n'a pas été dépensé ? »

Madame Maud BOGGIO : « c'est vrai qu'on leur avait demandé de faire des efforts. On a uniformisé les achats. Elles ont le choix d'acheter où elles veulent mais généralement elles achètent aux mêmes endroits ».

Au chapitre 61522 (entretien de bâtiments, de terrains) Monsieur Michel LEROY : « c'est là que la commune réalise des économies. Vous prévoyez bien peu pour l'année qui vient et comme je l'ai dit en commission des finances, nous avons pas mal de nids de poule dans Saint-Loup... Doit-on ou non s'attendre à une amélioration avec le budget que vous nous proposez ? »

Madame Evelyne VALOT : « entretien de terrains, cela concerne surtout le sport. Beaucoup de choses ont été réalisées l'an dernier, donc par rapport à ce qui est budgété, c'est bon »

Madame Edith DOUCET : « dans entretien de terrains qui a -t-il de prévu pour le cimetière ? Allez à la sortie du cimetière et vous entendrez les gens parler, vous saurez ce qu'ils en pensent ! »

Monsieur André ROUILLER : « vous voulez dire quoi, les tontes parfois tardives ? »

Madame Edith DOUCET : « l'herbe qui n'est pas forcément fauchée en temps et en heure, l'herbe dans les allées. J'avais aussi posé il y a un moment une question en pensant aux personnes qui ne sont plus toutes jeunes et qui sont obligées d'aller chercher de l'eau assez loin. Pensez aux gens qui n'ont pas forcément la forme lorsqu'ils se promènent avec leur arrosoir... »

Monsieur Thierry MANGEL : « au niveau du désherbage, nous avons cette année un meilleur produit que celui que nous avons précédemment. Ce n'est pas une question de coût, c'est une question d'efficacité. Nous sommes tenus par les normes, de plus en plus écologiques et aussi des produits de moins en moins efficaces. C'est un problème de qualité. Nous avons essayé un nouveau désherbant qui nous a bien satisfait avant la dernière Toussaint. Nous attendions de finir la foire exposition et pour reprendre le désherbage dans le cimetière »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « l'an dernier ça a traîné trop longtemps et le cimetière était horrible. C'est un endroit qu'on doit respecter et qui doit rester propre toute l'année »

Monsieur André ROUILLER: «c'est vrai, j'y vais assez souvent aussi et j'avais quand même constaté que sur le 2^{ème} semestre, il y avait eu un effort de fait »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : «je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas eu d'effort, mais cela a trop tardé »

Madame Edith DOUCET : « on demande simplement à ce que ce soit fait plus régulièrement. Autre chose, au niveau des rues et des trottoirs, que faut-il faire pour que les rues soient un peu plus décentes ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « ça ne rentre pas forcément dans ces budgets là. C'est de la main d'oeuvre, c'est une charge de personnel uniquement »

Monsieur Jean-Paul BILLARD : « le pire, ce sont les trottoirs. Lorsque vous marchez à pied, vous avez intérêt à regarder le trottoir parce qu'avec les chiens, c'est inadmissible »

Monsieur Thierry MANGEL : « concernant les déjections canines, quelque chose devrait bientôt être mis en place par le conseil de jeunes, ce sont les distributeurs de sachets »

Madame Evelyne VALOT : « on en entend souvent parler, mais on ne voit encore rien à ce sujet »

Monsieur Jean-François AZOU : « au niveau du conseil des jeunes, tout est fait depuis 4 mois. A partir de là, il faut tenir compte du temps et des priorités des agents des services techniques »

Monsieur Thierry MANGEL : « il y a une mise en place globale entre l'aménagement de sécurité devant le collège. Tout va être mis en place prochainement »

Total 012 (charges de personnel) Monsieur Michel LEROY : « il y a combien de contrats aidés sur la Commune ? Y a-t-il encore des contrats emploi solidarité ? »

Madame Evelyne VALOT : « il y a deux contrats avenir dans les écoles et il n'y a plus de contrats emploi solidarité »

Au chapitre 673 : titres annulés, Monsieur Michel LEROY demande en quoi consistaient les pénalités.

Madame Evelyne VALOT : « Eurovia, des intérêts moratoires »

Madame Evelyne VALOT donne le total des dépenses de fonctionnement pour le budget communal. Total réalisé : 2 478 539, 75 € Total budgété : 2 996 648, 00 €.

Monsieur Michel LEROY : « les 150000 € qu'on verse, on les prend à l'assainissement, on les verse au budget et on les remet sur le service de l'eau. N'y a-t-il pas un risque de se mettre dans le rouge. Le budget de l'assainissement, c'était le seul budget qui était bon »

Madame Evelyne VALOT : « non, on a pris au minimum, sachant que si on ne l'avait pas fait, la Sous Préfecture nous obligeait à le faire, puisqu'on a le budget de l'assainissement qui est excédentaire et on a le budget de l'eau en déficit. Il fallait équilibrer. Nous avons déjà eu les infos l'an dernier. On avait dit qu'on verrait pour cette année, mais je crois que nous n'avons pas eu le choix. On n'a pas d'autres solutions pour équilibrer le budget de l'eau »

Au chapitre 7022 (coupes de bois) Monsieur Michel LEROY s'adressant à Monsieur Dominique AUDINO aimerait avoir une prévision des ventes de bois pour cette année.

Monsieur Thierry MANGEL : « à la réunion de la commission des finances, vous savez qu'on a essayé de vous répondre. Monsieur LEROY a demandé si on ne vendait pas trop de bois, ce n'est pas ça ? »

Monsieur Michel LEROY : « vous vous sentez tout de suite agressé. Je posais cette question par rapport à la gestion du bois. C'est évident que si on vend des m³ de charbonnette on n'en tire pas le même prix que si on vend du beau bois. Si on regarde les comptes, on voit que l'an dernier, on a eu une grosse vente de bois, donc, à mon avis, on a déjà vendu du beau bois »

Monsieur Dominique AUDINO : « on en a effectivement vendu un peu plus que ce qu'on devait vendre. Mais ce qui va exactement être vendu cette année, je ne sais pas »

La lecture reprend.

Au chapitre 2183 (écoles) Monsieur Michel LEROY : « 800 € d'investissement pour les écoles me semble d'un ridicule ! Si on commence à sacrifier nos écoles, je ne sais pas où on va. On vous avait parlé lors d'un dernier conseil des besoins en investissement dans les écoles, notamment en ordinateurs et quand je vois une somme de 800 €, je trouve que c'est insuffisant, je ne demande même pas de réponse, je trouve que c'est insuffisant »

Madame Maud BOGGIO : « je vous aurais répondu, mais on ne va pas repartir sur un débat. On en a d'ailleurs discuté très gentiment après, on n'est pas d'accord sur un fonctionnement. Il faut que les gens comprennent. Ce n'est pas une volonté délibérée, on a aussi des problèmes de trésorerie, mais cela tombe bien, car cela permet de serrer la vis, de montrer aux gens qu'on ne peut pas doter 3 écoles vides comme 3 écoles pleines. Quand je dis 3 écoles, ce sont 3 sites, donc 6 écoles. On montre qu'on ne peut pas subvenir de la même façon, c'est une politique de notre équipe par rapport à un budget qui est serré. Par là, on essaie de faire passer un message. Il passera ou il ne passera pas, on verra »

Monsieur Thierry MANGEL : « par contre, on va remettre à nouveau les systèmes d'exploitation dans les écoles »

Madame Maud BOGGIO : « oui, on est obligé »

A l'issue de la lecture, le Maire met aux voix le compte de gestion 2006 qui est accepté à l'unanimité.

Sur le compte administratif 2006 de la Commune, Monsieur Michel LEROY demande quelques précisions.

Résultat de fonctionnement reporté : 326 268, 38 €
En investissement : 446 312, 57 € ce qui donne
en cumulé : en fonctionnement 326 268, 38 €
En investissement : 70 549, 27 €

Monsieur Michel LEROY : « j'ai déjà soulevé ce problème en commission des finances. On a fait un excédent de fonctionnement convenable, tout le monde devrait en être content, mais malheureusement ce n'est pas le cas, car même avec un excédent de fonctionnement, on arrive à très peu de travaux dans Saint-Loup, très peu de travaux d'investissement, très peu de travaux d'entretien, ce qui laisserait à croire qu'on a un peu trop taxé au niveau des impôts. On a rentré de l'argent, mais on ne s'en est pas servi »

Madame Evelyne VALOT : « on a expliqué aussi en commission des finances qu'il ne fallait pas mélanger la trésorerie et l'excédent, c'est à dire que les 326 000 €, on ne les a pas sur le compte Trésor Public »

Monsieur Michel LEROY : « la trésorerie, c'est une chose. Pour l'instant, on ne nous donne pas la trésorerie de la Commune à voter. On nous demande un budget à voter et à approuver le compte administratif, donc c'est sûr que la commune éprouve des difficultés de trésorerie pour avoir, tous les mois à faire les salaires des employés, gérer ses dépenses, c'est une chose. Mais enfin, vous avez quand même sur le papier produit un excédent de 326 000 € et qui n'a pas été versé en investissement. Je prends note que vous avez dit que ça va servir à combler le déficit du Vieux Château et que vous voulez le réinjecter dans les dépenses de fonctionnement. Personnellement, ce n'est pas tout à fait ma conception. Je croyais que : recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement, si on avait un bénéfice, on le transférait en investissement. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. En ce qui concerne le compte administratif 2006, il y a 3 problèmes chroniques qui perdurent depuis qu'on est là : carburant, combustibles, téléphone. Par rapport à 2005, il y a encore des augmentations qui sont largement supérieures à l'augmentation des tarifs et du coût de la vie. Il n'y a peut-être pas de solution, mais cela augmente tous les ans. En ce qui concerne les économies que vous avez faites et dont on a parlé tout à l'heure, beaucoup d'entretien qui a été ignoré, pour l'investissement, on a eu une forte hausse de la vente des bois, et à la fin on constate un excédent qui n'est pas réutilisé en investissement. C'est regrettable. Et pour ma part, je ne pourrai pas voter un compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement qui n'est pas justifié, qui n'a pas été employé. Et pour le budget, s'il y avait une raison pour laquelle je ne le voterais pas, vous avez du le deviner, c'est à cause des écoles. Vous avez privilégié le sport. Je constate que dans les discussions qu'on a eues, le sport a bien tiré son épingle du jeu : stade, salle, gymnase... La culture n'a pas l'air d'avoir eu trop de crédits, les

écoles sont largement vissées. Je vous donne mon sentiment du point de vue général. Je sais bien qu'on ne peut pas tout faire, mais je vois que vous avez fait des choix »

Madame Evelyne VALOT : « pour ce qui concerne le sport, on n'a pas eu le choix. La chaudière est tombée en panne. On ne peut pas laisser le gymnase sans chauffage, c'était donc une obligation. Le mur d'escalade n'est plus aux normes, on interdit aux enfants de l'utiliser. On a un club d'escalade qui ne peut plus utiliser son mur non plus. Il fallait faire des choix. Si une école avait brûlé, on l'aurait refaite à neuf, heureusement ce n'est pas le cas »

Madame Edith DOUCET : « pour revenir à la chaudière du gymnase, on est en train de prôner l'énergie renouvelable, est-ce que quelqu'un a pensé à faire une étude par rapport à cette solution ? Il faut parler panneaux solaires, cela ne coûte rien »

Madame Maud BOGGIO : « êtes-vous sûre que cela ne coûte rien ? J'en ai chez moi, et croyez moi que ça ne m'a rien coûté du tout »

Madame Edith DOUCET : « c'est un coût à l'achat, c'est un fait. Mais, est-ce que l'étude a été faite pour savoir si entre le gymnase, le collège qui doit être refait aussi, il n'y a pas moyen de faire quelque chose par rapport à tout cet îlot pour pouvoir faire de l'énergie renouvelable au niveau du chauffage, de l'eau »

Monsieur Jean-François AZOU : « par rapport à ce projet, je ne vois pas pourquoi vous voulez mélanger ce qui doit être fait au niveau du collège alors que chacun sait que le collège, c'est un projet dans son ensemble avec un nouveau bâtiment... Je ne vois pas le lien avec le gymnase. En ce qui concerne les études pour une énergie renouvelable, aujourd'hui, nous sommes devant un fait accompli : la Municipalité a une certaine somme d'argent à investir, on fait donc en fonction de nos moyens. Est-ce qu'on donne de l'eau chaude à nos gamins pour se laver, est-ce qu'on donne du chauffage l'hiver dans le gymnase ou est-ce qu'on attend d'avoir de l'argent pour le faire ? Dans le cas présent, on remplace uniquement la chaudière. Si dans un moment, on peut faire une étude sur les énergies renouvelables pour le gymnase, le collège et la halle de tennis, pourquoi pas, mais c'est à faire dans un autre contexte, pas dans la situation dans laquelle nous nous trouvons car ces travaux-là doivent absolument être réalisés dans les semaines qui viennent ».

Madame Edith DOUCET : « le problème, vous en aviez connaissance depuis quelque temps »

Monsieur Jean-François AZOU : « non, je ne suis pas d'accord avec vous. La chaudière a trente-quatre ans »

Madame Edith DOUCET : « il y a eu des moments où le gymnase n'était pas chauffé et où il n'y avait pas d'eau chaude, ce n'est pas d'aujourd'hui. Il y a déjà quelque temps que ça perdure. Il y avait peut-être moyen de se pencher sur ce sujet avant d'arriver à cette situation »

Monsieur André ROUILLER : « personnellement, j'ai appris que la construction du collège était retardée »

Madame Maud BOGGIO : « ce ne sont pas les mêmes budgets »

Monsieur Hervé LEROY : « ce qui est regrettable et que j'ai dit à la réunion de la commission des sports, c'est que cette commission des sports a eu lieu après la commission des finances donc, on avait déjà vu ce qui allait être réalisé. La chaudière, cela fait 5 ou 6 ans qu'elle a des problèmes, je suis d'ailleurs bien placé pour le savoir. Nous sommes arrivés à la réunion où là, on nous a dit : on change la chaudière. Il n'y a eu aucune concertation, aucune réunion de commission des sports auparavant, on nous a présenté 3 devis, et voilà »

Monsieur AZOU : « mais la chaudière, elle va lâcher là, maintenant. C'est exactement comme quand un tuyau de canalisation d'eau lâche »

Le Maire met aux voix le compte de gestion du receveur municipal qui est accepté à l'unanimité.

Madame Danièle FRANÇOIS doyenne d'âge met aux voix le compte administratif de la commune 2006 après que le Maire ait quitté la salle. Il est adopté à l'unanimité sauf 3 contre (Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé et Michel).

Avant que le budget ne soit voté, Madame Evelyne VALOT demande s'il y a des questions par rapport aux subventions.

Monsieur Michel LEROY : « nous avons bien noté que pour les tarifs kilométriques des associations sportives, vous aviez appliqué les mêmes calculs que l'an dernier. Vous avez aussi tenu compte du nombre de joueurs »

Monsieur Hervé LEROY : « c'est ce qui a conduit à la forte diminution de subvention du club de handball »

Monsieur Jean-François AZOU : « le club de handball représente aujourd'hui 3 personnes de Saint-Loup qui y sont inscrites. Je leur avais demandé de faire un effort l'an passé, on m'avait envoyé un courrier me disant que sur 2006, on mettait en place une école de handball à Saint-Loup. Il se trouve que cette école n'a pas fonctionné, cela n'a pas été suivi, donc cette année, nous proposons de donner au club de handball uniquement 10% de la somme qu'il aurait dû avoir normalement »

Le Maire met alors aux voix le budget primitif 2007 de la Commune qui est adopté à l'unanimité sauf 3 contre (Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé et Michel)

8 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL, COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU SERVICE DE L'EAU, BUDGET PRIMITIF 2007 DU SERVICE DE L'EAU :

Comme pour le budget de la Commune, Madame Evelyne VALOT donne lecture des documents concernant le service de l'eau.

Monsieur Michel LEROY questionne sur les chiffres du compte administratif 2006.

Réponse : « en 2006, en exploitation, un excédent de 49 720, 25 €, en investissement, un déficit de 41 856,12 €, et donc à la clôture de 2006, en exploitation, un déficit de 16 073, 95 € et en investissement un déficit de 412 340, 73 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal.

A l'unanimité sauf 3 contre (Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé et Michel) le compte administratif 2006 du service de l'eau et le budget primitif 2007 de ce même service sont adoptés.

8 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL, COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRIMITIF 2007 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Madame Evelyne VALOT donne lecture des documents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal concernant le service de l'assainissement.

Puis les chiffres du compte administratif sont communiqués :

Résultat de l'exercice 2006 :
 en exploitation, excédent de 42 613, 53 €
 en investissement, excédent de 16 756, 40 €
 Résultat à la clôture de 2006 :
 en exploitation, excédent de 334 556, 92 €
 en investissement, excédent de 27 834, 75 €

A l'unanimité sauf 3 abstentions (Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé et Michel) le compte administratif 2006 du service de l'assainissement et le budget primitif 2007 de ce même service sont adoptés.

9 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL, COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU LOTISSEMENT CHAMP LA CHEVRE, BUDGET PRIMITIF 2007 DU LOTISSEMENT CHAMP LA CHEVRE :

Madame Evelyne VALOT donne lecture du document.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif 2006 ainsi que le budget primitif 2007 du lotissement Champ la Chèvre.

10 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL. COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU LOTISSEMENT DU VIEUX CHATEAU ET BUDGET PRIMITIF 2007 DU LOTISSEMENT DU VIEUX CHATEAU :

Madame Evelyne VALOT donne lecture du document. Monsieur

Michel LEROY : « pourquoi y a-t-il tant de déficit ? »

Monsieur Thierry MANGEL : « c'était une volonté au départ. La volonté du Champ la Chèvre, c'est d'équilibrer, la volonté du lotissement du Vieux Château, ce n'était pas d'équilibrer, c'était de fournir du terrain rapidement parce que ça manquait sur la Commune »

Monsieur Michel LEROY : « c'est quand même un bon placement, mais on va mettre un certain temps pour le récupérer. Si je fais un rapide calcul, 126 000 € pour 18 parcelles, cela fait 7 000 € par parcelle, lorsque les gens auront payé 1 000 € d'impôt par an... »

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal, le compte administratif 2006 et le budget primitif 2007 du lotissement du Vieux Château.

Le Maire propose ensuite de prendre une délibération pour affecter la somme de 150 000 € du service de l'assainissement au service de l'eau.

Madame Evelyne VALOT explique : « comme on a fait une bascule entre le service de l'assainissement et le service de l'eau, il faut prendre une délibération qui nous autorisera à affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'assainissement au budget du service de l'eau, on passe donc par le budget de la Commune »

Monsieur Michel LEROY : « je suis désolé, mais c'était le seul budget qu'on avait de potable et vous êtes en train de nous le fiche en l'air. Maintenant vous nous avez dit que c'était presque obligé mais pour ma part je m'abstiens pour ce vote de 150 000 € de bascule. De toute manière si c'est une manipulation budgétaire, à la limite, vous n'avez pas besoin de notre avis. En assainissement, il y avait aussi des travaux prévus place des Fusillés qui n'ont pas été réalisés »

Monsieur Thierry MANGEL : « cela va être fait »

A l'unanimité sauf 3 abstentions (Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé et Michel) le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 150 000 € du service de l'assainissement au service de l'eau.

11 - VOTE DES 3 TAXES POUR 2007 ET DES TARIS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2007 :

Madame Evelyne VALOT explique que les taxes seront revalorisées ainsi :

- taxe d'habitation : de 9, 10 à 9, 38
- taxe foncière sur le bâti : de 14, 90 à 16, 35
- taxe foncière sur le non bâti : de 38, 10 à 39, 25

Madame Evelyne VALOT communique ensuite les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement :

- Tarif du m3 d'eau : de 0, 90 à 0, 94
- Tarif du m3 d'assainissement : 0, 63 à 0, 66
- Tarif de l'abonnement eau et assainissement : de 28, 50 à 29, 07

Le Maire demande s'il y a des remarques par rapport à ces augmentations.

Monsieur Michel LEROY : « les remarques, on vous les a déjà faites, on augmente les impôts pour ne pas investir. On a en plus des emprunts qui arrivent à échéance »

Monsieur Denis HACQUARD : « pour payer les emprunts, il faut bien des recettes. Je ne sais pas comment on pourrait faire sans augmenter les taxes et les tarifs. Mais, est-ce qu'on pense voir le bout du tunnel dans 10 ans ou 15 ans ? »

Monsieur André ROUILLER : « je pense qu'il faut encore attendre 3 ou 4 ans »

Monsieur Denis HACQUARD : « on a tous des idées pour dynamiser Saint-Loup, mais le problème c'est qu'on n'a pas d'argent. Par contre, est-ce qu'on a des recommandations de la Préfecture, nous propose-t- on de l'aide ? »

Madame Evelyne VALOT : « le souci de la Sous Préfecture est le budget de l'eau. Il est vrai que l'an dernier on a eu une lettre de recommandation de la Cour des Comptes. Il y a eu des explications. Cette année, il n'y a pas de souci par rapport au budget de la Commune, il y a un souci avec le budget du service de l'eau. C'est pourquoi on est contraint de faire une bascule de 150 000 €, mais même pour le budget de l'eau qui est énormément déficitaire, lorsque nous avons rencontré, Monsieur le Maire et moi-même le Sous Préfet en présence du Percepteur, il n'y a pas eu de solution miracle. Tout le monde est conscient que l'on a un budget pas terrible, qu'on a des travaux importants et obligatoires à effectuer sur le réseau d'eau, ce n'est pas pour autant qu'on nous donne des solutions ou un petit coup de main. On en est toujours au même point. Il faut trouver l'argent là où il y en a et ensuite on se débrouille. Je pense que si on n'avait pas fait cette bascule de 150 000 €, on aurait eu des remontées négatives de la part de la Sous Préfecture »

Monsieur Denis HACQUARD : « Luxeuil a, à un moment eu un taux d'endettement que personne ne pouvait envier. Aujourd'hui, ils ont refait tout le centre ville, comment ont-ils fait ? »

Madame Evelyne VALOT : « le centre ville est fait par la communauté de communes qui a repris la compétence des voiries. On aurait bien aimé que cela se passe comme ça sur la commune de Saint-Loup. Si la CCVS avait repris cette compétence, nous aurions aussi des belles routes comme à Luxeuil »

Monsieur André ROUILLER : « je ne suis pas si sûr que les finances de Luxeuil soient aussi saines qu'on le pense »

Madame Maud BOGGIO : « non, ils ont déplacé le problème. Ils ont une communauté de communes hyper endettée »

Madame Sylvie TAS SI : « oui, mais au regard des gens, ça passe »

Monsieur Michel LEROY : « il y a quand même des choses qu'on pourrait faire au niveau de la propreté à Saint-Loup qui ne demandent pas d'argent. Un centre ville un peu plus pimpant »

Madame Sylvie TAS SI : « par exemple, la rue Henri Lebrun »

Le Maire met aux voix ces tarifs : à l'unanimité sauf 3 abstentions (Mme DOUCET, Mrs LEROY Hervé et Michel) les 3 taxes et tarifs de l'eau et de l'assainissement sont revalorisés.

12- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2007 :

Madame Evelyne VALOT explique que les tarifs communaux feront l'objet d'une revalorisation de 2%. Chacun possède la liste des nouveaux tarifs.

Monsieur Denis HACQUARD : « je me permets d'insister à nouveau concernant les tarifs de la fête patronale. S'il faut payer, alors supprimez la fête foraine. Je vous le dis chaque année. La fête foraine, c'est de la mendicité. Qui de vous n'est jamais passé un samedi ou un dimanche de fête foraine, il n'y a personne »

Madame Evelyne VALOT : « à chacun son métier. Il y a bien des restaurateurs qui ouvrent leur restaurant le soir et qui ne voient pas de clients. C'est le risque du métier »

Monsieur Denis HACQUARD : « en plus, vous ne pouvez jamais l'encaisser cet argent, puisqu'ils ne paient jamais »

Madame Evelyne VALOT : « alors, de quoi ils se plaignent ? »

A l'unanimité sauf 1 contre (Mr HACQUARD) le Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs pour 2007.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Edith DOUCET informe ses collègues de la fermeture du point de vente des billets de train à Aillevillers. La région a décidé de fermer 2 bureaux de vente : Aillevillers et Baume les Dames. Il va falloir maintenant courir à Luxeuil pour chercher ses billets de train »

Madame Maud BOGGIO : « non, il y aura un distributeur automatique. Ce qui est fait là n'est pas bien, mais il y aura un distributeur automatique »

Le Maire déclare ne pas en avoir été averti. Il essaiera d'obtenir des informations.

Monsieur Denis HACQUARD demande si le Café des sports a formulé une nouvelle demande pour sa terrasse d'été. Tout d'abord, il reproche que Monsieur ANNAD ait été en possession du dernier compte-rendu avant les conseillers municipaux.

Il lui est répondu qu'effectivement Monsieur ANNAD a reçu une délibération et un courrier du Maire avant que le compte rendu ne soit diffusé.

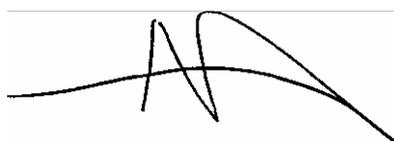
Monsieur Denis HACQUARD déclare que finalement ce n'est pas gênant puisque cela lui a permis d'avoir une explication avec Monsieur ANNAD au sujet de la terrasse d'été. Monsieur ANNAD lui a expliqué que la structure mise en place l'an dernier était de 5 m x 5m. Il souhaite en mettre deux cette année de 4m x 4m et le fait que sa salle soit climatisée, cela lui avait permis l'an dernier d'augmenter son chiffre d'affaire sur la période d'été de presque 50%. Monsieur HACQUARD ajoute : « Personnellement, je révisé mon jugement à

ce niveau là. Je lui ai conseillé de réitérer sa demande en expliquant pourquoi il avait fermé sa terrasse. Je lui ai dit que certains accepteraient peut-être de faire un geste mais il faut que ce soit bien matérialisé devant. Il propose de prendre l'alignement de la terrasse du Trianon ce qui le met donc en retrait »

Le Maire lit le courrier que Monsieur ANNAD lui a transmis. Puis il déclare que Monsieur ANNAD invite les élus à aller se rendre compte sur place. Après débat et concertation, Messieurs ROUILLER et MANGEL se rendront sur place.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire,



Thierry MANGEL

Le Maire,



André ROUILLER